



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 13 DECEMBRE 2024**

**VALIDE AU CM DU 10 AVRIL 2025**

**PRESENTS :** Zoe POHL-BOUSQUET- Virginie CASTANIER - Gérard RAMONDENC - Christophe RAYSSAC – Ghislain CABAL ZINCK - Christian VERNHET - Dominique ROURE - Chantal BARRIERE (de 20H45 à 22H15)

**EXCUSES :** Jean-Jacques SELLAM (pouvoir donné à GHISLAIN CABAL-ZINCK)

**Secrétaire de séance :** Dominique ROURE

-----

### **ORDRE DU JOUR :**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 août 2024

Délibération décision modificative

Délibération maison Rascalou - achat cuisine appt 2 et 3

Délibération subvention "Vie et Château" - journée médiévale

Délibération tarif eau et assainissement pour 2025

Délibération RPQS eau 2023

Délibération RPQS assainissement 2023

Délibération adoption du règlement d'assainissement

Délibération achat tondeuse d'occasion

Délibération reprise conduite eau Séquili

Fermeture d'une après-midi de la mairie au public

Remplacement du matériel

Délibération du marché étude du château -

Préparation de la rentrée scolaire 2025

Questions diverses

---

Monsieur le maire ouvre le conseil à 20H30 en présentant l'ordre du jour. Il indique que Chantal Barrière, retenue par des obligations professionnelles rejoindra le conseil dès qu'elle le pourra.

- 1- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal** du 23 août 2024 : le compte rendu est validé en l'état à l'unanimité.
- 2- **Délibération décision modificative** Monsieur le maire indique que des décisions budgétaires modificatives doivent être prises concernant notamment la maison Rascalou. Des précisions sont apportées à la demande des conseillers. La décision modificative n°5 est adoptée à l'unanimité.
- 3- **Délibération maison Rascalou** : Monsieur le Maire rappelle la proposition faite aux locataires des appartements 1,2 et 3 d'assurer le grand ménage, lors de leur installation contre une remise gracieuse de 200 euros. Par ailleurs, les cuisines intégrées n'ayant pas été prévues dans les travaux, il a été proposé aux locataires des appartements 2 et 3 de racheter la cuisine intégrée qu'ils ont acquise pour un montant respectif de 1242,63€ (appartement 2) et 1017,88€ (appartement 3). Délibération à l'unanimité. Madame Chantal Barrière rejoint le conseil.
- 4- **Délibération subvention "Vie et Château"** pour la journée médiévale. Monsieur le Maire rappelle l'organisation des fêtes au château (anciennement fêtes médiévales) fin juin 2024 ; il précise que la municipalité a toujours aidé la création ou relance des projets. Il donne la parole à Dominique Roure qui présente un bilan synthétique de ces journées et présente le bilan financier de ces fêtes avec la subvention accordée par la région. Les échanges au sein du conseil s'accordent à dresser un bilan positif de cette initiative. Conformément aux engagements pris, monsieur le maire propose de verser une subvention de 600 euros à l'association vie et château qui a organisé ces fêtes. Délibération prise à l'unanimité.
- 5- **Délibération tarif eau et assainissement pour 2025** : monsieur le maire indique qu'il faut actualiser les tarifs communaux de l'eau et de l'assainissement pour 2025.  
Après des échanges au sein du conseil il est proposé que le tarif communal de consommation de l'eau soit actualisé pour la tranche 0/ 300m<sup>3</sup> de 1,45€ à 1,50€ et pour la tranche de plus de 300m<sup>3</sup> de 1,02€ à 1,10€. Délibération prise à l'unanimité.  
Concernant l'assainissement, il est proposé que la partie fixe soit actualisée de 75€ à 90€ et que la partie variable soit portée de 0,38€ à 0,76€ par m<sup>3</sup>  
Délibération prise à l'unanimité.  
Il présente ensuite les informations reçues de l'Agence de l'eau Adour Garonne qui remplace les redevances pour « pollution de l'eau d'origine

domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » par une redevance consommation d'eau payée par l'utilisateur de 0,32€ par m<sup>3</sup> et par une redevance payée par les communes au regard de la performance des réseaux d'eau potable fixée à 0,35€ par m<sup>3</sup> coefficienté par la performance des réseaux d'eau entre 0,2 pour les meilleurs et 1 pour les moins performants. Pour 2025, le coefficient est fixé à 0,2, soit un montant de  $0,35 \times 0,2 = 0,07€$  par m<sup>3</sup>. Le conseil prend acte de cette redevance ; délibération prise à l'unanimité.

Concernant l'assainissement, l'agence de l'eau Adour Garonne, crée une redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » dont le tarif de base est fixé à 0,35€ par m<sup>3</sup>, coefficienté entre 0,3 et 1 selon l'efficacité du système d'assainissement collectif. Pour 2025, le tarif est fixé à  $0,35€ \times 0,3 = 0,105€$  par m<sup>3</sup>. Le conseil prend acte de cette redevance ; délibération prise à l'unanimité.

La situation de Faveyrolles est évoquée par Gérard Ramondenc qui présente le fonctionnement actuel de la distribution d'eau et indique les difficultés à maintenir une eau potable de qualité selon les lieux et les horaires de consommation.

A l'issue de ces échanges, la question des réseaux municipaux de distribution de l'eau et de l'assainissement est posée. Des échanges ont lieu sur l'intérêt pour la commune de faire appel à un syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement ou d'attendre le transfert des compétences à la communauté de communes si ce transfert a lieu en 2026.

La question se pose notamment de la répartition des compétences entre le SIAEP qui gère les réseaux d'eau de Salelles et le syndicat mixte des eaux Lévezou Ségala (SMELS) qui a assuré l'adduction d'eau sur une partie de notre territoire. Ghislain Cabal Zinck fait état d'une proposition du président du SIAEP de Réquista et monsieur le maire fait le compte rendu d'un récent entretien avec le vice-président du SIAEP. Au final, les conseillers sont favorables au principe d'un transfert de compétences à un syndicat intercommunal. Une réunion publique est à prévoir.

Madame Chantal Barrière quitte le conseil à 22H15 pour faire face à ses contraintes professionnelles.

- 6- Rapport sur le Prix et la qualité du Service eau 2023 (RPQS) :** monsieur le maire présente le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau. Ce rapport est validé. Délibération prise à l'unanimité

**Rapport sur le Prix et la qualité du Service assainissement 2023 (RPQS)** : monsieur le maire présente le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau. Ce rapport est validé. Délibération prise à l'unanimité

- 7- **Délibération adoption du règlement d'assainissement collectif** : Monsieur le maire présente le projet de règlement type d'assainissement qui devra être adapté à la réalité de notre commune. Un prochain conseil devra délibérer sur ce règlement.
- 8- **Délibération achat tondeuse d'occasion** : monsieur le maire informe le conseil que suite au dysfonctionnement de la tondeuse municipale qui ne fonctionne plus, est utilisée actuellement la tondeuse d'un particulier (Monsieur Anthony Ramondenc) qui propose de vendre cette tondeuse en l'état à la commune. Des échanges ont lieu au sein du conseil pour savoir à quoi correspond le prix qui a été fixé qui varie entre 1500€ et 2000€. Finalement, Gérard Ramondenc retire l'offre de vente pour éviter toute polémique.
- 9- **Délibération reprise conduite eau Séquili** : Monsieur le maire informe le conseil de la reprise par la mairie de la conduite d'eau potable réalisée par monsieur Billon pour sa résidence secondaire sise à Séquili. La commune s'est servie du réseau existant de monsieur Billon pour desservir la demeure de madame Tanneau située au-dessus. La conduite est désormais la propriété de la commune. Au vu des factures, le conseil municipal remboursera les travaux réalisés pour un montant de 2400 euros. Délibération prise à l'unanimité.
- 10- **Fermeture de la mairie au public une après-midi** : Monsieur le maire propose la fermeture de la mairie une après-midi par semaine pour permettre à la secrétaire d'assurer les tâches administratives, sans être dérangée en permanence. Un échange a lieu au sein du conseil sur l'intérêt d'une telle mesure. Au final la proposition est validée à l'unanimité.
- 11- **Remplacement du matériel** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une part du matériel municipal est vieillissant et qu'il faut prévoir son remplacement dans les années à venir. L'employé communal a établi une liste des priorités ; dans le cadre de la préparation du budget, il faudra prendre en compte ce remplacement.
- 12- **Délibération marché pour l'étude du château** : Monsieur le maire rappelle l'étude qui doit être engagée pour un audit global du château, avec la coopération de la DRAC. Il donne la parole à Dominique Roure qui rend compte de la visio-conférence avec la DRAC et présente les entreprises

candidates. Le chiffrage des coûts varie de 60 000€ à 120000€ HT. Des échanges ont lieu sur l'intérêt et le coût d'une telle étude. Il est rappelé que l'état et les collectivités doivent la cofinancer à hauteur de 80 à 90%. Monsieur le maire demande à ce que le conseil délibère sur le principe d'engager cette étude qui est validé par 7 voix pour et 1 voix contre. Une nouvelle visio-conférence doit avoir lieu avec la DRAC qui a fait une étude technique des projets pour pouvoir procéder au choix de l'équipe d'architectes.

- 13- **Préparation de la rentrée scolaire 2025** : monsieur le maire informe le conseil de la visite de la nouvelle inspectrice de circonscription qui est venue se présenter. Lors de l'entretien, la question des effectifs a été abordée. A la rentrée 2025, l'école ne devrait compter que 11 élèves avec le départ des 2 CM2 actuels et à priori aucune nouvelle inscription. Dans les deux années à venir l'école va perdre plus de la moitié de ses effectifs ; à ce jour, il reste deux élèves en maternelle. Les conseillers sont attachés à l'école et regrettent cette situation, d'autant que des enfants du village sont scolarisés dans les villages voisins. Une réunion de la communauté éducative sera organisée rapidement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Halle de justice des Armayrols**

Monsieur le maire se félicite de la fin des travaux de restauration de la halle de justice des Armayrols qui ont permis de la consolider. Avec l'église, le village des Armayrols a retrouvé son patrimoine.

- **Transport scolaire**

Ghislain Cabal Zinck alerte le conseil sur les frais de transport scolaire que paye l'APE pour permettre les sorties scolaires. Leur coût avait été de 160€ en 2022/2023 et de 1500€ en 2023/2024. La commune verse à l'APE une subvention de 1900€ pour préparer un voyage scolaire et 1000€ pour l'achat de fruits frais. Un point sera fait lors de la préparation du budget pour prendre en compte ces frais supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôture le conseil à 23H30.